DELIBERATION N° 19/230 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT LE REDEPLOIEMENT DES OPERATIONS SPECIFIQUES 2019 DU BUDGET DE L'ODARC AU SEIN DU PROGRAMME 2114 (INVESTISSEMENTS)

SEANCE DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 juillet 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Xavier LACOMBE
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Louis DELPOUX

ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

VU

Vannina ANGELINI-BURESI, Jean-Charles ORSUCCI, Pascale SIMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019, et fixant notamment les autorisations de programme de l'ODARC,

VU l'arrêté de financement n° 19B4584SC du 17 juin 2019 d'un montant de 3 545 000 € relatif au financement des opérations de développement agricole, rural et forestier au titre du programme 2114 (investissements) « Odarc - opérations spécifiques »,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

sur rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

DECIDE de procéder au redéploiement des crédits par opérations au sein de l'autorisation de programme, concernant le programme 2114 (investissements) « Odarc- opérations spécifiques » millésime 2019, telles que déclinées au rapport.

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 juillet 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,



ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

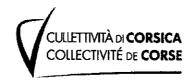
RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vu la délibération n° 19/077 AC en date du 28 mars 2019 portant adoption du Budget Primitif 2019 de la Collectivité de Corse fixant notamment les autorisations de programme de l'ODARC.

Vu l'arrêté de financement n° 19B4584SC du 17 juin 2019 d'un montant de 3 545 000 € relatif au financement des opérations de développement agricole, rural et forestier au titre du programme 2114 (investissements) « Odarc - opérations spécifiques ».

Dans le cadre de cette AP, il est proposé de reventiler une partie des crédits concernant les opérations n° 2, 4 et 5 au profit de l'opération n° 10 déclinées cidessous :

Programme 2114 millésime 2019				
Opération n° 2 « Disposition de gestion de crise »	-	700 000 €	Opération n° 10 « Fonds de financement AFP de modernisation ainés »	+ 900 000 €
Opération n° 4 « Garantie bancaire - Jeunes Agriculteurs »	-	150 000 €		
Opération n° 5 « Prêt d'honneur - Jeunes Agriculteurs »	-	50 000 €		
Total redéploiement à l'intérieur de l'AP	-	900 000 €	Total redéploiement à l'intérieur de l'AP	+ 900 000 €

Cette opération de redéploiement fait suite à la non-prise en compte de la version n° 2 du budget proposé par l'ODARC.

Concernant l'opération n° 10, il s'agit :

- d'une part de poursuivre l'activité du fonds de financement à destination des associations foncières afin de « relayer » les subventions FEADER de l'ODARC, en partenariat avec l'organisme dédié.
- et d'autre part, d'étendre ce fonds aux projets de modernisation des exploitations agricoles des aînés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

ODARC - REDEPLOIEMENT DES OPERATIONS SPECIFIQUES Objet 2019 DU BUDGET DE L'ODARC AU SEIN DU PROGRAMME 2114

(INVESTISSEMENTS)

Identifiant acte 02A-200076958-20190725-043964-DE

Identifiant interne

043964

Date de réception par

la préfecture

Nombre d'annexes Date de l'acte

25 juillet 2019

5 août 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 7.1.4

Fermer